



## Déduction forfaitaire pour frais professionnelle

Par **fouquereau**, le **18/02/2017** à **22:21**

Bonjour,

Je suis commerciale et je voulais calculer mes droit aux chomage quand j'ai compris que je ne cotisais au chomage que pour 70% de mon salaires brut!

Lors d'une réunion, notre DG nous a pas clairement expliquer ce qu'il voulait nous faire signer, il nous a dit que ça changerait rien et qu'on y gagnerai, tout le monde a signer sous la pression. Et effectivement il nous enlève 30% de nos cotisation sur le salaire brut..

Ce que je comprends pas c'est que nous avons une carte de crédit de la société et donc nous n'avons pas de frais professionnel engagé, est ce normal? Aucun papier ou contrat ne nous a été laissé, puis-je revenir sur cette décision prise dans le chaos total? voila au lieu d'avoir 1700€ brut de chomage, j'aurai 1100€ autant dire une cata!

Par **P.M.**, le **18/02/2017** à **22:49**

Bonjour,

Cela me paraît un peu tard mais vous pourriez voir avec l'URSSAF sachant que vous risqueriez de devoir avoir une régularisation importante de l'ensemble des cotisations sociales...